



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 43399

Texte de la question

M. Guénaël Huet attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les emplois liés au vieillissement. Le vieillissement de la population française est inéluctable et doit devenir une opportunité pour le marché de l'emploi. Souvent, le vieillissement démographique est présenté comme un coût pour la société, voire une catastrophe potentielle. Le vieillissement peut aussi devenir une opportunité en matière d'emplois. Les capacités de créations d'emplois entre 2010 et 2020 sont estimées autour de 350 000 dans le seul secteur de l'aide aux personnes âgées dépendantes. En outre, les potentiels de consommation des seniors sont encore largement inexploités. Par ailleurs, les PME innovantes dans le domaine de la dépendance sont encore trop peu nombreuses au regard des recherches qui sont effectuées en la matière. Aussi, il lui demande quelles dispositions il compte mettre en œuvre pour augmenter les emplois liés au vieillissement et à la dépendance et quelles sont ses intentions afin de permettre aux PME innovant dans le domaine de pouvoir se développer.

Texte de la réponse

En 2060, un tiers des Français aura plus de 60 ans. Les personnes âgées de plus de 85 ans seront près de 5 millions, contre 1,4 million aujourd'hui. Le Gouvernement a conscience que « la révolution de l'âge » impose de revoir notre vision de l'âge et qu'elle constitue une opportunité économique réelle, susceptible de créer des milliers d'emplois dans les prochaines années. C'est pourquoi il a souhaité organiser et structurer la filière de la Silver économie en signant en octobre 2013 un contrat de filière. Par ailleurs, dans le cadre du projet de loi pour l'adaptation de la société au vieillissement, le Gouvernement a lancé le 27 mars 2014 le plan des métiers de l'autonomie, qui s'inscrit pleinement dans la bataille pour l'emploi. Il répond à trois enjeux essentiels : faire évoluer les métiers au service des nouveaux objectifs portés par les politiques de l'âge et du handicap ; s'appuyer sur le dialogue social pour améliorer les conditions de travail et lutter contre la précarité ; soutenir l'effort de création d'emplois sur le secteur de l'accompagnement de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Ce dernier objectif s'est concrétisé par la signature d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) entre l'Etat et les partenaires sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Guénaël Huet](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43399

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12308

Réponse publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2659